

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
**COMMUNE DE SALINS-FONTAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Délibération n° 35/26-0420.21**

**Nombre de Conseillers** : En exercice : 19                      Présents : 15                      Votants : 18

Le lundi 20 avril 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT qui prévoit que dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Madame Alexandra MARTIN est présidente de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Pascal BONNET est nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents** : Françoise CROUSAZ, Clément SUCHET, David REATH, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Marie-Dominique SIMON, Pascal BONNET, Jean Maurice MATHELET, Aline GUZZI, Alexandra MARTIN, Lidia OSINSKA, Jessica CHAVOUTIER, Eddy ALESSIO, Julien EMPIS, Amélie ANDRE.

**Etaient excusés** : Fabienne BLANC-TAILLEUR qui a donné pouvoir à Françoise CROUSAZ.  
Jean-Yves MONNERET, qui a donné pouvoir à Colette GUIGONNET ROUSTAIN.  
Maelie BARBIER qui a donné pouvoir à Amélie ANDRE.  
Giuseppe PAVIGLIANITI.

Date de la convocation 13 avril 2026

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 ET AUTORISATIONS DE VIREMENTS DE CREDITS**

Il est proposé au conseil municipal, après avoir retiré la délibération n°08/26-0304.01 et dans le prolongement du travail effectué en commission des finances le 13 avril 2026, d'approuver le budget primitif 2026 – budget principal présenté.

L'équilibre par section du budget primitif 2026 (budget principal) proposé s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :                      1 733 733,00€
- Section d'investissement :                      1 069 821,89€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIRE** la délibération n°08/26-0304.01 du 04 mars 2026
- **ADOpte** le budget primitif 2026 – budget principal par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.
- **AUTORISE** le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,  
Pascal BONNET.



*Bonnet*